

Image not found or type unknown



Suivi d'une affaire par avocate en congé maternité

Par **jeff44600**, le **05/05/2014** à **10:44**

bonjourrrrrnMon dossier de divorce par consentement mutuel a été suspendu pour cause d'indisponibilité de l'avocate de mon épouse (congés payés suivis d'un congé maternité soit un total de 7 mois).rnEst-ce normal ?rnLe dossier peut-il être suivi par un autre avocat du même cabinet dans le cas d'une avocate salariée?Ou par un autre avocat du même cabinet dans le cas d'un avocat libéral.rn Merci de votre avisrnCordialementrrrrnJean-Françoisrrrrnle 27 mai 2012 rnje ne pensais pas qu'un tel sujet demeurerait sans réponse.Suis-je un cas rare ?